Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026068CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 068

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M GUILLOUX

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA SPLA VIASILVA ET LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE – PARCELLE ZY N°198

Entendu l'exposé de M. le conseiller municipal chargé de ViaSilva, de l'innovation et de la perspective numérique, et membre du Bureau municipal
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Considérant que dans l'attente de la réalisation des équipements ou aménagements prévus dans le cadre de la ZAC, la parcelle cadastrée ZY 198 n'est pas utilisée ;
Considérant que la commune souhaite mettre cette parcelle à disposition d'une association ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention d'occupation précaire à titre exceptionnel et provisoire portant sur la parcelle cadastrée Section ZY n° 198 au lieu-dit « La Frinière » à Cesson-Sévigné, d'une superficie de 2 419 m², conclue entre la SPLA ViaSilva (propriétaire) et la commune de Cesson-Sévigné (occupant).
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout document se rapportant à cette affaire, au nom et pour le compte de la commune.

Annexe

- Projet de convention parcelle ZY 198 – SPLA/ville de Cesson-Sévigné

Publié et affiché le 3 juillet 2026